



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un député propose de transférer MaPrimeRénov' aux intercommunalités et aux départements

Alors que le guichet MaPrimeRénov' a rouvert, sous une forme très resserrée, le député LR de la Saône-et-Loire Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, propose le transfert de cette compétence aux intercommunalités et aux départements. Explications.

Début juin, Bercy annonçait la « suspension provisoire » de MaPrimeRénov', expliquant cette décision par le succès du dispositif, qui a provoqué un « encombrement », et par « un excès de fraudes ». Cette annonce faisait suite à une série de coups de rabots sur le budget de ce dispositif, tombé cette année à 2,1 milliards d'euros – moitié mois que ce qu'il était en 2023.

Un dispositif fortement resserré

Le guichet a finalement rouvert comme prévu le 30 septembre, mais avec des conditions drastiquement revues à la baisse. Trois décrets fixent les nouvelles conditions d'accès au dispositif, qui ne sera ouvert qu'à 13 000 dossiers maximum d'ici la fin de l'année alors que la France s'est fixée un objectif de 200 000 rénovations par an, voire 900 000 par an à partir de 2030. Le dispositif n'est désormais plus accessible qu'aux ménages « très modestes », et limités, pour les rénovations d'ampleur, aux seuls logements classés E, F ou G. Alors que certains ménages pouvaient toucher jusqu'à 70 000 euros d'aide, le plafond est abaissé à 30 000 euros. Le bonus de 10 % accordé lorsque les travaux permettent de sortir de la catégorie E, F ou G est supprimé. Enfin, certaines aides pour des travaux dits « monogestes » sont supprimées. C'est le cas notamment pour l'une des catégories les plus demandées : l'isolation thermique des murs. Ce resserrement des conditions financières du dispositif, qui répond évidemment à des objectifs comptables pour Bercy, est non seulement fort dommageable pour la transition énergétique, alors que la France est déjà très en retard sur ses objectifs, mais également très mal vu par les entreprises concernées. Beaucoup de petites entreprises et d'artisans craignent de lourdes conséquences économiques.

Atermoiements

Dans ce contexte, le député LR de la Saône-et-Loire Sébastien Martin a déposé une proposition de loi « visant à expérimenter la décentralisation de la compétence "rénovation énergétique des logements" aux intercommunalités et aux départements ». Selon lui, la fermeture provisoire du dispositif en juin dernier et « les multiples modifications et atermoiements » qu'il a subis depuis démontrent « ses dysfonctionnements ». Pour lui, « les incertitudes liées au budget d'une année sur l'autre » plongent « les ménages et les acteurs

économiques dans l'incertitude ». Le député propose donc une expérimentation de deux ans permettant « aux intercommunalités et départements volontaires » de récupérer la compétence de rénovation énergétique des logements avec, naturellement, les transferts financiers afférents. Une telle décentralisation aurait, selon lui, de multiples avantages, dont « le renforcement de l'efficacité des politiques de rénovation au plus près des réalités des habitants et en lien avec les autres politiques publiques locales, la simplification des parcours », un meilleur pilotage de la gestion des aides, le recours aux entreprises locales « pour limiter la fraude » ... Il est proposé, dans cette proposition de loi « travaillée avec Intercommunalités de France », que les EPCI et départements volontaires récupèrent « les crédits actuellement alloués au versement des aides, à l'instruction des dossiers, à l'information et à l'accompagnement des ménages, ainsi qu'au contrôle de l'utilisation des crédits ». Les volontaires signeraient « une convention d'objectifs » avec l'Anah.

Cadeau empoisonné ?

Cette proposition ne résout pas le problème posé par le député lui-même, à savoir « les incertitudes liées au budget d'une année sur l'autre » : puisque les EPCI et départements volontaires récupéreraient les crédits affectés par l'État, ils seraient tout autant tributaires de ces incertitudes. Une telle décentralisation leur transférerait aussi la gestion des mécontentements (ménages et entreprises) en cas de diminution des crédits. Enfin, ce dispositif risque bien d'être fort compliqué à gérer, puisqu'une part du budget resterait entre les mains de l'État, une autre part serait allouée aux collectivités volontaires. Dans le cas où un département prend la compétence, elle ne s'exercerait pas dans les EPCI qui auraient, eux aussi, demandé à prendre la compétence. Pas sûr que la « simplification » annoncée par le député soit au rendez-vous. Nul ne sait quand cette proposition de loi sera débattue, ni même si elle le sera. La question essentielle est de savoir quel budget sera alloué à la rénovation énergétique des bâtiments dans le projet de loi de finances pour 2026... dont on ne connaît pas, à cette heure, le premier mot.

Franck Lemarc

(Source : Maire info)

Par acte sous signature privée en date à LES ROUSSES, du 10 octobre 2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ROMAIN LACROIX TRAVAUX FORESTIERSFORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 500 euros
SIEGE : 4730 Route internationale, 39220 LES ROUSSES
OBJET : Tous travaux forestiers et l'exploitation forestière, notamment l'abatage, le façonnage, le débardage, le dessouchage, l'élagage, le débrous-saillage, le reboisement et l'entretien forestiers et de forêts, parcelles, chemins et terrains ; l'achat, la vente, la découpe, la transformation, la commercialisation et la distribution de bois de toutes essences, sous toutes ses formes, ainsi que de grumes, bois de chauffage, produits et sous-produits issus de la filière bois ; la prestation de services dans les domaines forestier et agricole et la mise à disposition de main-d'œuvre ou de matériel ; le transport de matériel forestier, agricole et de tous produits liés à l'activité ;
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés TRANSMIS-SION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre
AGREMENT : la cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Monsieur Romain LA-CROIX demeurant 4730 Route interna-tionale, 39220 LES ROUSSESIMMA-TRICULATION : au RCS de LONS-LE-SAUNIER

SELAS LEDOLEX - Notaires associés
21bis rue Rouget de Lisle
39000 LONS-LE-SAUNIER

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Maxime BONNEVIE, Notaire Associé de la SE-LAS susnommée, le 30 septembre 2025, enregistré à LONS-LE-SAUNIER, le 6 octobre 2025, référence 3904P01 2025N 00799, La Société dénommée SODISPRIM, dont le siège est à LONS LE SAUNIER (39000) 23 rue Saint Désiré, identifiée au SIREN sous le numéro 410 601 959 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.
A cédé à :
La Société dénommée Chez Mél & Fred, dont le siège est à LONS-LE-SAUNIER (39000) 23 rue Saint Désiré, identifiée au SIREN sous le numéro 989 345 939 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.
Le fonds de commerce de vente au détail de primeurs, fruits et légumes, épicerie, vins, alcools, spiritueux, produits régionaux sédentaire et non sédentaire sis à LONS-LE-SAUNIER (39000), 23 rue Saint Désiré, connu sous le nom commercial LA FERME COMTOISE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), (éléments incorporels : 20.000€ ; matériel : 20.000€ ; marchandises en sus).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 8 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Paul ARDIOT, retraité, et Madame Danielle Henriette ADDE, retraitée, demeurant ensemble à CHAMP-DIVERS (39500) 8 Rue de la Corvée.
Monsieur est né à TAVAUZ (39500) le 11 novembre 1944.
Madame est née à PARIS 13ÈME AR-RONDISSEMENT (75013) le 17 mars 1948.
Mariés à la mairie de LONGWY-SUR-LE-DOUBS (39120) le 27 août 1966 sous le régime de la communauté d'ac- quêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente inser- tion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

BORNAREL ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Le Pavillon, Molinges, 39360 Chassal-Molinges
502 675 358 RCS Lons-le-Saunier

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er octobre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en so- ciété par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son ob- jet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont sou- mises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Cé- dric BORNAREL.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Cédric BORNAREL, Demeurant 17 Le Pavillon, Molinges, 39360 Chassal-Molinges
Pour avis
La Gérance

LEGALITYS

OCEANE RIGHETTI

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE CHASSAL CHASSAL 39360 CHASSAL MOLINGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAL MOLINGES du 8 octobre 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : OCEANE RIGHETTI
Siège : 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE, CHASSAL, 39360 CHASSAL MO- LINGES
Durée : 99 ans à compter de son imma- triculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- l'assistance dans les domaines du se- crétariat administratif, financier et compta- ble, dans les domaines des ressources humaines, commercial et technique,
- la réalisation et le suivi de la facturation, le suivi de la trésorerie, la gestion des relations clients et/ou fournisseurs, la gestion des relations avec les banques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la col- lectivité des associés.
Président :
- Madame Océane RIGHETTI, demeurant 2 ROUTE DE SAINT CLAUDE, CHASSAL, 39360 CHASSAL MOLINGES
La Société sera immatriculée au Re- gistre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.
POUR AVIS
La Présidente

GAGNEZ DU TEMPS ! PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN TOUTE AUTONOMIE 24h24 - 7j/7

Scannez-moi



SCA TERRE COMTOISE

Coopérative agricole à capital variable
2 rue Victor Considérant
Parc de l'Echange
25770 CHEMAUDIN ET VAUX
RCS BESANCON : 775 570 955

CONVOCAION AUX ASSEMBLEES DE SECTION

Les associés coopérateurs et les asso- ciés non coopérateurs de la SCA TERRE COMTOISE sont cordialement invités à l'ASSEMBLEE DE SECTION de leur secteur, qui se tiendra à la date, heure et à l'endroit définis ci-dessous :
* SECTION de HAUT DOUBS FORES- TIER
Le 4 novembre 2025 à 19h30 à FRASNE - Salle des Fêtes
* SECTION de HAUT DOUBS HORLO- GER
Le 7 novembre 2025 à 10h00 à PIER- REFONTAINE LES VARANS – Espace des Arcades
* SECTION PLATEAU JURA REVER- MONT
Le 12 novembre 2025 à 10h00 à BAR- RETAINE - Salle Polyvalente
* SECTION PLAINE JURA BRESSE
Le 14 novembre 2025 à 10h00 à LES HAYS - Salle Polyvalente
* SECTIONS DE VALLEE DE L'OGNON – VALLEE DE SAONE – SECTION AUTONOME
Le 18 novembre 2025 à 10h00 à DAM- PIERRE DUR LINOTTE -salle socio- culturelle
* SECTIONS LOUE BESANCON et A. N.C (Associés non coopérateurs)
Le 21 novembre 2025 à 10h00 à CHE- MAUDIN ET VAUX - siège social de TERRE COMTOISE
* SECTION de VALLEE DU DOUBS/ BELFORT
Le 26 novembre 2025 à 10h00 à AN- TEUIL – Maison de la Communication
ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES DE SECTION :
1- Information des associés
2- Examen de l'ordre du jour :
- de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDI- NAIRE du 15 décembre 2025
3- Election des délégués de section à l'assemblée générale ordinaire qui sta- tuera sur les questions portées à l'ordre du jour.
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :
1) Approbation des comptes de l'exer- cice clos le 30/06/2025
2) Quitus aux administrateurs
3) Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes
4) Dotation des réserves obligatoires.
5) Répartition de l'excédent net répartis- sable : versement d'un intérêt aux parts
6) Dotation des réserves facultatives
7) Renouvellement des Administrateurs.
8) Approbation de l'enveloppe globale pour les indemnités compensatoires de temps passé des administrateurs.
9) Approbation du budget formation des administrateurs.
10) Constatation de la variation du capi- tal social
11) Pouvoirs en vue des formalités
En vertu de l'article 35.5, le nombre de délégués ne peut être inférieur à trois et doit être proportionnel au nombre d'as- sociés coopérateurs présents ou repré- sentés à l'assemblée de section.
Seuls les Délégués de Section partici- peront à l'assemblée générale du 15 dé- cembre 2025.
En vertu de l'article 39.1.4 des Statuts, et dans les quinze jours précédant chaque ASSEMBLEE DE SECTION, les associés ont la faculté à partir du quin- zième jour précédant la date fixée pour l'assemblée de section de prendre connaissance des documents ci-des- sous :
- comptes annuels, et s'ils doivent être établis, comptes consolidés et/ou combinés ;
- document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordi- naire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs ap- ports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimen- taires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous in- dicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimen- taires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative ;
- rapport du conseil d'administration aux associés ;
- rapport sur la gestion du groupe le cas échéant ;
- texte des résolutions proposées ;
- rapport général du ou des commis- saires aux comptes sur les comptes annuels et, s'ils doivent être établis, sur les comptes consolidés ou combinés ;
- rapport spécial du ou des commissaires aux comptes sur les conventions sou- mises à autorisation préalable.
Ces documents sont consultables au siège de la coopérative : 2 rue Victor Considérant – Parc de l'Echange – 25770 CHEMAUDIN ET VAUX et sont mis à la disposition de toute associé coopérateur ou non coopérateur qui en fait la demande sur un site de la coopé- rative.
A l'issue de l'ASSEMBLEE DE SEC- TION, vous êtes cordialement invités au repas qui suivra.



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

EURL EQUI'MASS

Au Capital de 8000€
 Chemin Champ de Mont
 39230 VERS SOUS SELLIERES
 RCS de LONS LE SAUNIER
 503.788.481

Par décision du 17 septembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable, Madame BRISSET Stéphanie, demeurant 3 Chemin Champ de Mont, 39230 VERS SOUS SELLIERES, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation et de correspondance est fixé au domicile du liquidateur. Mention faite au RCS de LONS LE SAUNIER - pour avis et mention

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 octobre 2025, les associés de la société dénommée 12 RUE DU PONT NEUF, Société Civile Immobilière au capital de 3 048.98 EUR, dont le siège est à 12 rue du Pont Neuf 75 001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro SIREN 400 029 930 ont pris les décisions suivantes :
 1/ Changement de gérant : Ancien gérant : Madame HUGON Henriette
 Nouveaux gérants : Monsieur HUGON Olivier et Madame HUGON Sylvie.
 2/ Changement de siège social : Ancien siège : PARIS (75001) 12 rue du Pont Neuf.
 Nouveau siège : VILLETTE LES ARBOIS (39600) 4 rue Grange Fontaine
 Pour avis,
 Les associés

Aux termes d'un ASSP en date du 23/09/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination sociale : TB MONTRIVEL
 Objet social : L'acquisition, la gestion, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tout bien immobilier,
 Siège social : 4 Rue de l'oseraie, 39130 MARIGNY
 Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LONS-LE-SAUNIER
 Gérance : Monsieur BUFFARD Thierry, demeurant 4 Rue de l'oseraie, 39130 MARIGNY
 Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés

LE GOFF - NARJOZ DELATOUR

Société Civile de Moyens
 au capital de 45.00 €
 Siège social : 13 rue de Pavigny
 39000 LONS LE SAUNIER
 492 611 819 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes des décisions collectives des associés du 1er octobre 2025, il résulte que :
 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
 L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Maître Marie-Laure LE GOFF, demeurant à CE-SANCEY (39570) 15 rue des Genévriers, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
 Le siège de la liquidation est fixé à LONS LE SAUNIER (39000) 13 rue de Pavigny, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.
 Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER

Pour avis,
 le liquidateur
 Marie-Laure LE GOFF

CESSION LICENCE TAXI

La société TAXI PRINCE, SARL à associé unique, au capital de 5000€, siège social 315 Route de Courlans 39570 CHILLY-LE-VIGNOLE, 832209332 RCS LONS-LE-SAUNIER, représentée par son Gérant MR Johan PRINCE, a cédé à la société TAXI DES TOURBIERES, SAS à associé unique, au capital de 500 €, siège social 23 C Rue de Besançon 25300 PONTARLIER, 849635255 RCS BESANCON, représentée par sa Gérante MME Anne-Laure BOURGEOIS, laquelle est titulaire d'une carte de conducteur de taxi N°03924085501, délivrée par la Préfecture du JURA. La licence taxi autorisation de stationnement N° 1 rattachée à la commune d'Equevillon (39300), moyennant le prix de 50 000€. L'entrée en jouissance est fixée au 01/10/2025. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publication légale par la société TAXI DES TOURBIERES, 23 C Rue de Besançon 25300 PONTARLIER.

Dernier délai
 pour la parution
 de vos annonces
 légales PAPIER

le mardi 17h
 POUR UNE PARUTION
 PAPIER LE VENDREDI

.....
 Et toujours
 parution
 immédiate
 sur notre site
juragricole.com



Association Nationale pour l'Emploi
 et la Formation en Agriculture



L'AGRICULTURE
 RECRUTE
www.lagriculture-recrute.org



VITICULTURE

■ SECTEUR LONS-LE-SAUNIER - OUVRIER VITICOLE POLYVALENT H/F - OFR-820413

Pour un domaine familial de 33 ha secteur Le Vernois, principalement en cépage Blanc Chardonnay, Savagnin, Crémant / domaine en HVE4, mise en place de pratiques pour un passage en bio: nous recherchons **un(e) ouvrier(e) viticole polyvalent(e)** avec compétence ou appétence pour mission tractoriste. **Missions:** sous la responsabilité du responsable d'exploitation, vous aurez à assurer avec l'équipe en place: 50% du temps travail piéton notamment taille et liage, travaux en vert, 50% du temps sur machines: conduite d'engins viticoles (chenillards, interlignes, enjambeurs); conduite d'engins agricoles + remorques; conduite du chariot élévateur; travaux du sol, les rognages, les traitements; conduite de la machine à vendanger (formation interne envisageable); entretien, montage et réglages du matériel; possibilité de faire un peu de travaux en cave si intéressé (ponctuellement). Toutes vos tâches devront être effectuées dans le respect des normes de sécurité et des normes environnementales. **Profil recherché:** ouvrier viticole polyvalent avec compétence ou appétence pour tractoriste, peut être formé sur place; facilité d'intégration à l'équipe de 6 permanents dont un chef d'équipe; très bonne communication; travail en équipe, esprit de solidarité; autonomie; esprit d'initiative; connaissances en mécanique agricole de premier niveau bienvenues: nettoyyages des machines, graissage; Certiphyto est un plus, mais pas rédhibitoire, possibilité de formation.

Avantages: prime annuelle (équivalent à un 13^e mois mais versé en prime 50% en juin et 50% en décembre). Salle de pause équipée avec micro-onde. Vendredi après-midi non travaillé une semaine sur 2.

Salaires à définir selon compétences et expérience. Poste en CDI temps plein annualisé 37,5heures en moyenne par semaine. Horaires de travail: du lundi au vendredi; une semaine à 39heures de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf vendredi 16 h 30 //une semaine à 36heures horaires identiques sauf vendredi 12 h. Débutant(e)s accepté(e)s si forte motivation, sinon 3 ans minimum d'expérience.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

■ SECTEUR ARBOIS - AGENT VITICOLE POUR LA GESTION DES STOCKS ET DES COMMANDES H/F OFR-777299

Domaine viticole en biodynamie. Missions: vous êtes le garant pour que chaque client reçoive une commande parfaite dans ses moindres détails et personnalisée selon ses souhaits. Subsidiairement, vous participez aux autres travaux du Domaine. Vous êtes sous la responsabilité du Second d'Exploitation et travaillez étroitement avec la Responsable Relation Client.

Responsabilités: *Gestion des stocks - Préparation des commandes - Participation aux autres travaux du domaine.*

Vendanges: préparation et travaux de vinification. Travaux vignes et cave: mise en bouteille, taille, travaux piétons, etc. Autres travaux nécessaires à l'exploitation viticole. **Répartition du travail:** gestion des commandes et stock, environ 70% du temps de travail; travaux du domaine, environ 30% du temps de travail. *Ces temps sont des estimations et sont amenés à varier en fonction du volume de la récolte et des besoins.* **Profil:** organisé et rigoureux - sens du client et grande attention au détail - à l'aise avec l'ordinateur et les outils digitaux - envie d'améliorer et d'optimiser les procédures - ouverture au changement et force de proposition pour améliorer toujours plus nos méthodes - attrait pour la biodynamie.

Avantages: domaine jeune et innovant - accompagnement de qualité et formation dans la prise de poste - ambiance dynamique - cadre chaleureux, installations récentes et confortables pour le personnel - salaire et avantages attractifs (mutuelle, primes...) - expériences innovantes, formations...

Poste à pourvoir dès que possible. CDI temps plein.

Envoyer votre CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

MULTIFILIÈRES

■ SECTEUR JURA NORD - SALARIÉ EXPLOITATION METHANISATION H/F - OFR-934152

Le site de méthanisation exploité par Agro Energie Des Collines est issu d'une réflexion lancée en 2018 par 6 exploitations agricoles, une entreprise agricole et la communauté de communes. L'installation située sur la commune de Gendrey, dans le Jura (au Nord de Dole), traite 12500 tonnes de coproduits et déchets agri/agro-industriels chaque année. Elle valorise environ 13000 tonnes par an de digestat sur les exploitations des associés.

Futur(e) collaborateur (trice), vos missions principales seront : suivre la livraison des agriculteurs ; remplir le bol via le télescopique ; suivre la maintenance et l'entretien de la méthanisation ; gérer le stock des matériels nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Les missions ne sont pas exhaustives et peuvent évoluer en fonction de la personne recrutée.

Le profil : pas besoin de formation spécifique, nous recherchons une personne débrouillarde qui aime bricoler. Faire preuve de d'initiative et d'autonomie. une formation en électricité serait un plus.

Nous vous proposons un **CDI temps plein annualisé ou en temps partiel minimum 75%**. Vous travaillerez du lundi au samedi, vous avez une flexibilité dans la gestion de votre travail. Salaire à partir de 12.15 € brut/heure, la rémunération est définie en fonction des compétences et de l'expérience.

Prise de poste le plus rapidement possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

■ NOTRE OFFRE SAISONNIÈRE

Scannez les QR Code pour accéder au détail de cette offre et postuler, ou rendez-vous sur soelis.net

TAILLE DE LA VIGNE
 OFR-935775



Soelis
 Votre ressource pour l'emploi

Contact : GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail : jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30



Association Nationale pour l'Emploi
 et la Formation en Agriculture



L'AGRICULTURE
 RECRUTE
www.lagriculture-recrute.org



BOVINS LAIT

SECTEUR DES LACS - SALARIÉ AGRICOLE POLYVALENT H/F - REF : OFR-832271

Complément de main-d'œuvre. Caractéristiques de l'exploitation : Gaec composé de 2 associés ; 136 ha ; 64 vaches laitières ; 66 autres bêtes (génisses, veaux...) ; salle de traite : 2x6 TPA, décrochage automatique ; AOP comté et morbier, 421 000 litres produits par an.

Missions principales : traite, alimentation / soins aux animaux, conduite de tracteur, travaux dans les champs, entretien du matériel et des locaux. **Profil :** expérience fortement appréciée d'au moins un an en traite , diplôme agricole fortement souhaité. **CDI temps plein annualisé de 35 heures par semaine** (du lundi au vendredi et un wk/mois). Salaire à partir de 11,88 € brut/heure, la rémunération est définie en fonction des compétences et de l'expérience. Les avantages de l'exploitation sur laquelle vous travaillerez : Présence d'une salle de pause (cafetière, frigo,...) ; Un exploitant sera toujours présent sur l'exploitation.

Poste à pourvoir début janvier 2026.

Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

Originaire de Mâcon, **Leila, 25 ans, parfaitement mobile**, a récemment obtenu son diplôme d'ingénieure agronome. Elle est à la recherche d'un emploi. Son projet ? S'installer dans notre beau département dans une exploitation laitière et en attendant, elle aimerait travailler sur une exploitation ou pour un groupe d'employeurs pour découvrir les pratiques des agriculteurs jurassiens et monter en compétences.

Dotée de compétences en traite, Leila souhaite compléter son parcours en se formant aux soins aux animaux, à la conduite d'engins et de matériels agricoles et aux travaux dans les champs. Elle est motivée et devient rapidement autonome. Elle est disponible à partir du mois de novembre/décembre 2025.



Si vous êtes intéressé, contactez Soelis au 03.84.35.14.51

Embauchez en toute tranquillité avec le Guichet unique Soelis et sa « BOURSE DE L'APPRENTISSAGE » !

Vous pouvez prendre le « Pack Geiq Jura Qualif » ? C'est 0 papier 100% sécurisé !



----- OFFRES APPRENTIS -----

■ Réf CMA – jeune de 18 ans du Jura, recherche une **exploitation laitière** sur le secteur du Jura, pour la **préparation d'un BAC PRO CGEA** durée 1 an à **Montmorot Campus**. **Personne très motivée, passionnée et déterminée.**

■ Réf ELA – jeune de 19 ans de Saône et Loire, **recherche une exploitation avec des vaches allaitantes et/ou céréales**, pour la **préparation d'un BTS ACSE** sur 2 ans au **CFA Montmorot**. **Personne mobile, sérieuse, ponctuelle et agréable.**

Soelis
 Votre ressource pour l'emploi

Contact : GUICHET EMPLOI
 Tél. 03 84 35 14 51 E-mail : jura@anefa.org
 Permanences du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30